



AUDIT CECB

Gagnez un temps précieux en nous confiant les audits CECB de vos clients.



CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS



UNE DÉMARCHE INDISPENSABLE EN CAS DE VENTE OU DE RÉNOVATION D'UNE HABITATION

Obligatoire en cas de vente ou de rénovation d'un bien immobilier, lors du remplacement d'une installation de chauffage par du mazout ou du gaz*, l'AUDIT CECB® permet d'établir l'étiquette énergétique d'une habitation et d'identifier comment diminuer ses consommations.

Conscients que les audits nécessitent du temps et des ressources administratives, nous nous tenons à vos côtés pour répondre aux besoins, parfois urgents, de vos clients.

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE CECB® ET CECB® PLUS ?

L'AUDIT CECB® et l'AUDIT CECB® Plus s'adressent à tous types de propriétaires, avec maison individuelle, appartement ou logement collectif. Plus particulièrement, **le CECB® permet d'établir le bilan énergétique d'une habitation en donnant des informations précises sur son enveloppe et sa performance globale.** Ce diagnostic permet d'identifier les dépenses énergétiques à améliorer, que ce soit pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les appareils électroménagers.

Le CECB® Plus va plus loin. Faisant lui-même l'objet d'une subvention possible, il offre les mêmes prestations que le CECB® mais comprend, en plus, **une liste de mesures concrètes pour améliorer les points problématiques.** Les scénarios d'amélioration du CECB® Plus déterminent notamment les potentiels d'économies d'énergie, les coûts d'investissement ainsi que le montant des subventions potentielles.



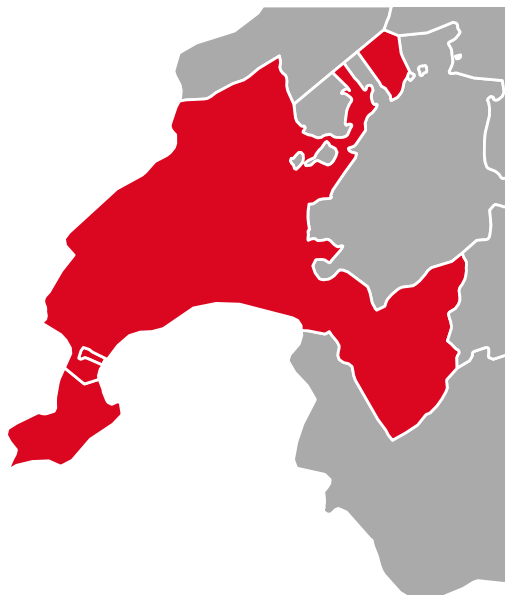
En complément de l'AUDIT CECB®, vos clients pourraient également vous demander une étude thermographique afin de déterminer la qualité d'isolation de leur logement.

Enregistrant les variations de température par le biais de photographies, la caméra thermique peut révéler les faiblesses et les défauts d'isolation des sols, toitures, façades intérieures et extérieures.

** Dans le cadre des lois cantonales sur l'énergie de certains cantons (en Suisse romande, notamment : VD, GE, FR, NE).*

DES CERTIFICATS RÉALISÉS ET DÉLIVRÉS DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

Pour répondre au mieux à vos besoins, **nous pouvons intervenir dans un large périmètre, ceci dans des délais très courts**, variant entre 1 et 2 semaines pour les CECB® et 3 semaines pour les CECB® Plus.



VOS CLIENTS ONT BESOIN D'UN CERTIFICAT EN URGENCE ?

Contactez-nous ! Nous pouvons réduire ces délais en priorisant votre projet.

QUELLES SONT NOS PRESTATIONS CECB® / CECB® PLUS ?

TYPE DE BÂTIMENT	CECB®	CECB® PLUS
Maison individuelle (1 - 2 appartements)	CHF 670.-	CHF 1700.-
Logement collectif (3 - 10 appartements)	CHF 870.-	CHF 2100.-
Option : thermographie pour maison individuelle	CHF 500.-	CHF 500.-
Option : thermographie pour logement collectif	CHF 800.-	CHF 800.-
Option : conseils lors de la restitution du rapport*	–	CHF 240.-
Option : traitement des demandes de subventions	–	CHF 50.-

* Obligatoire pour bénéficier de la subvention CECB® Plus du Canton de Vaud.
Prix TVA et taxe CECB® inclus. Pour les immeubles d'habitation de plus de 10 appartements, bâtiments administratifs ou écoles, merci de nous contacter pour établir un devis.

LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

1

OFFRE

Nous établissons une offre personnalisée selon les besoins de votre client.

2

DOSSIER

Nous accompagnons votre client dans toutes ses démarches administratives, notamment pour les demandes de subventions.

3

VISITE

Notre expert organise la visite du bâtiment directement avec votre client.

4

REMISE DU RAPPORT

Notre expert transmet son rapport à votre client et lui fait part de ses recommandations.

3 RAISONS DE VOUS DÉCIDER POUR UN CECB® / CECB® PLUS

1. Vous bénéficiez de tarifs très compétitifs
2. Vous n'avez qu'un seul interlocuteur pour toutes vos demandes
3. Vous assurez un suivi rapide de vos dossiers

Pour prendre rendez-vous ou en savoir plus,
www.romande-energie.ch

0800 773 648/cecb@romande-energie.ch

